



COMMISSION FOOT EDUCATIF

-- DEPARTEMENT TECHNIQUE---

Procès-Verbal n° 8

Réunion du :	Mardi 20 septembre 2022
Présidence :	M. BOURICHA Guy
Présents :	Mmes REGNIER Ludivine (CTD PPF) - BERNARDINI Laurence MM. BAUMANN Frédéric – PATALANO Albert - JANIN Benoit

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier

INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Desideratas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <https://var.fff.fr/docs-foot-animation/>

PLANNINGS SAISON 2022 / 2023

[Tous les plannings seront consultables prochainement sur le site du District du Var](#)

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS

Le Département Technique recherche des installations pour les manifestations suivantes :

FESTIVAL FOOT U13G PITCH

- **Samedi 19 Novembre 2022** : 1^{er} Tour – FESTIVAL FOOT U13G PITCH (APRES-MIDI)

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour cette manifestation sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Merci d'avance.

TIRAGE AU SORT DU 1^{er} Tour

FESTIVAL FOOT U13G PITCH

Le tirage au sort du 1^{er} Tour du Festival Foot U13G PITCH (à jouer le Samedi 19 Novembre 2022) aura lieu le Mardi 11 Octobre 2022 à 15 Heures 00 au siège du District – Bureau du Département Technique.

Les clubs désirant assister à ce tirage y sont invités.

U6F à U11F et U6G à U9G

PLATEAU DE NOËL FOOT DE CŒUR

- **Samedi 03 Décembre 2022** : U6G à U9G – PLATEAU DE NOËL FOOT DE COEUR

Club ne possédant qu'un seul Terrain : Déroulement sur toute la journée - MATIN : U6 – U7 – APRES MIDI : U8 – U9

Club possédant deux Terrains : Déroulement sur la demi-journée - MATIN ou APRES MIDI (selon votre disponibilité) : U6 à U9

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR...). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

- **Samedi 10 Décembre 2022** : U6F à U11F – PLATEAU DE NOËL FOOT DE CŒUR (MATIN)

Cette journée entrant dans le cadre de la solidarité, les clubs faisant la demande devront se rapprocher auprès d'une association caritative à la recherche de dons (TELETHON, RESTO DU CŒUR...). En conséquence l'identité de l'association devra être impérativement désignée et jointe à la demande.

Pour chaque site, un appel aux dons sera fait lors des convocations des clubs.

Les clubs qui souhaitent mettre leurs installations sportives à la disposition du District pour ces manifestations sont priés de se faire connaître au plus tôt.

Merci d'avance.

FEMININES

INFORMATIONS

Pour la saison 2022/2023, la Commission Foot Educatif met en place les différentes pratiques (voir ci-dessous) pour les jeunes Féminines. Les clubs souhaitant y participer doivent s'inscrire sur Footclubs :

CRITERIUM : U13F – FOOT à 8

SAISON 2022 / 2023 COMPOSITION DES POULES PROPOSITION NON DEFINITIVE (en attente accord des Clubs)

Pour chaque catégorie, les engagements des équipes seront officialisés par la commission Foot Educatif en fonction du nombre de licencié(e)s du club.

U6F – U8F / FOOT A 4

EQUIPES : COGOLIN SP.C – RC LA BAIE – AS BRIGNOLES – SC DRAGUIGNAN – US CARQUEIRANNE LA CRAU – SC TOULON – LE REVEST FC – ET S LORGUES – SC ROUGIERS – AS SAINTE MAXIME

U9F – U11F / FOOT A 5

AS SAINTE MAXIME – COGOLIN SP C – LES VALLONS – RC LA BAIE – SC DRAGUIGNAN – EFC FREJUS ST RAPHAËL – LORGUES – FC LE REVEST – TOULON ELITE FUTSAL 1 – TOULON ELITE FUTSAL 2 – JS LE BEAUSSET – US LA CADIERE – AV S MAR VIVO 1 – AV S MAR VIVO 2 – US CARQUEIRANNE LA CRAU – SC TOULON 1 – LITORAL SPORT ACADEMY – ET PIVOTTE SERINETTE 1 – BESSE SPORT – AS BRIGNOLES

U10F – U11F / FOOT A 8

TOULON ELITE FUTSAL – PIVOTTE SERINETTE – US CARQUEIRANNE LA CRAU – LORGUES ET S – FC LE REVEST

CRITERIUM U13F / FOOT A 8

Poule A : AS BRIGNOLES – CA LE CANNET – EFC FREJUS ST RAPHAËL – FC PUGET SUR ARGENS – SC DRAGUIGNAN – AS LES VALLONS – ET S LORGUES

Poule B : HYERES FC 2 – US CARQUEIRANNE LA CRAU – LA VALETTE UA – LE REVEST FC – ASPTT HYERES – SP BESSE – RC LA BAIE

Poule C : US LA CADIERE – EFC LA SEYNE – SC TOULON – HYERES FC 1 – AS MAR VIVO – SIX FOURS LE BRUSC – LITTOTAL SPORT ACADEMIE

DESIDERATA : U13F

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

AS BRIGNOLES
US CARQUEIRANNE LA CRAU

GARCONS

CORRESPONDANCE

SC ROUGIERS : Forfait général – U13G / PRE EXCELLENCE Poule B
FC LA SEYNE : Forfait Journée 1 - U12 HONNEUR Poule C

AMENDES FINANCIERES

SC ROUGIERS : Forfait général – U13G / PRE EXCELLENCE Poule B :
AMENDE FINANCIERE 32 €

FC LA SEYNE : Forfait Journée 1 - U12 HONNEUR Poule C
AMENDE FINANCIERE 16 €

PAS DE DESIDERATA : U10 – U11
Ces catégories jouent sous forme de plateaux

DESIDERATA : U12 – U13

EQUIPES JOUANT UNIQUEMENT LE SAMEDI APRES-MIDI

AS BRIGNOLES : U12-EXCELLENCE
TARADEAU O : U12 – HONNEUR
LORGUES ET S : U13 – PRE-EXCELLENCE
ENT PIVOTTE SERINETTE TOULON :
U13 – Gaby ROBERT Equipe 1 / U13 – PRE EXCELLENCE Equipe 2 / U12 – PRE EXCELLENCE Equipe 1 /
U12 – HONNEUR Equipe 2
US CARQUEIRANNE LA CRAU : U13 –EXCELLENCE
SC NANS : U12
FC VIDAUBAN : U12
UA LA VALETTE : U12 – EXCELLENCE
ASPTT HYERES : U13 - HONNEUR

Prochaine réunion
Mardi 27 septembre 2022

Le Président : Guy BOURICHA